CEC 1422-1424

I. Historique de ce sacrement ; comment est-il appelé ?

Ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion.

On peut distinguer quatre grandes périodes de ce sacrement :

Du 2^{ème} au 6^{ème} siècle : la pénitence publique

Il faut attendre le troisième siècle pour que soit mentionné ce sacrement : ce sacrement ne pouvait en effet être donné qu'à une seule et unique occasion. Les pécheurs, après l'aveu public devant l'évêque, sont placés dans le groupe des pénitents pour plusieurs mois, voire plusieurs années. Exclus de l'Eucharistie, ils doivent pratiquer des jeûnes rigoureux, pour pouvoir réintégrer la communauté. Cette rigueur conduisait beaucoup de fidèles à repousser la *pénitence* (comme on l'appelle alors) jusqu'à l'heure de leur mort.

La possibilité de se faire pardonner une faute grave après le baptême semble avoir été pour la première fois exprimée dans le *Pasteur* d'Hermas, vers le milieu du deuxième siècle.

Deux tendances s'opposent :

1/ les rigoristes (pour eux, seul le baptême remet tous les péchés et ils n'admettent pas le renouvellement du pardon)

2/ une tendance large (Dieu pardonnant les péchés, on peut profiter de la vie)

St Ambroise et St Augustin vont se rendre compte que les âmes chrétiennes tombent dans le paganisme. Ils cherchent donc à rendre plus accessible la pénitence.

Du 6^{ème} au 9^{ème} siècle : la pénitence tarifée.

A partir du septième siècle, les moines irlandais vont encourager une nouvelle forme de pénitence : non seulement elle est "tarifée", mais, surtout, elle est renouvelable selon la gravité de la faute. Autre évolution : l'aveu se fait maintenant en secret à un prêtre, qui utilise, pour ce faire, un pénitentiel. Ce mode de confession secrète et privée se généralise sur le continent grâce aux missions irlandaises.

Du 9^{ème} au 12^{ème} siècle coexistent ces deux formes de pénitence. Les pécheurs se mettent à confesser les péchés véniels.

Du 13^{ème} siècle au 16^{ème} siècle : un élan spirituel et une discipline ecclésiale

Le douzième siècle voit un bouleversement capital dans l'histoire de la spiritualité : l'aveu est reconnu comme un acte d'humilité permettant d'obtenir la miséricorde de Dieu, et la rémission des pêchés ne se passe plus après l'expiation de la pénitence, mais dès l'absolution. Le vocabulaire change en conséquence, on parle désormais de *confession*. Le Concile de Latran IV (1215) la rend obligatoire au moins une fois l'an. Les pénitences publiques, souvent spectaculaires sont également maintenues : pèlerinage, port de vêtement, croisades, etc. Les fautes scandaleuses appellent en effet une réparation proportionnée.

Une certaine pression s'exerce alors sur les chrétiens car ils doivent se confesser à leur curé qui peut vérifier et excommunier ceux qui ne se présentent pas : c'est ainsi que l'on lutte contre les hérétiques.

Les ordres mendiants, nouvellement fondés, franciscains et dominicains, vont répandre la confession fréquente chez les fidèles. Saint Thomas d'Aquin élabore également une théologie du sacrement de pénitence.

_

¹ LG 11.

Du 16^{ème} au 19^{ème} siècle : le concile de Trente et ses conséquences

La réforme protestante va s'attaquer directement au sacrement de pénitence : Luther et Calvin y voient une institution des hommes.

Cela va obliger les pères du concile de Trente à fournir un effort théologique, afin de prouver que la pénitence est un sacrement et que ses exigences sont de droits divins. On va ainsi mieux préparer au ministère de la confession dans les séminaires, et développer l'étude de la théologie morale. Les Jésuites vont valoriser ce sacrement dans les missions paroissiales pour réveiller la vie chrétienne.

Cependant, la période des Lumières va se focaliser sur ce sacrement, en disant qu'il prive de la liberté de conscience. Conséquence : désertion du confessionnal, surtout du côté masculin.

Du 19^{ème} au 20^{ème} siècle : de la Révolution française au concile Vatican II

Mouvement anti-religieux à cause de la Révolution Française qui entraîne une déchristianisation et une perte du sens de la confession. On dénote également une perte de ce sacrement lié à la perte du sens du péché car on ne croit plus à l'enfer.

Saint Pie X fixe la communion des enfants à 7 ans, faisant ainsi changer la pastorale de la pénitence : le sacrement va être donné dès 7 ans.

Dans les pays de mission, ce sacrement reste très honoré.

Vatican II ne va pas vraiment s'occuper de ce sacrement ; on reprécisera cependant les conditions très précises des célébrations avec absolutions collectives.

Ce sacrement est appelé de différents noms qui ne s'opposent pas, mais se complètent :

- sacrement de conversion car il est lié à l'appel du Christ à la conversion et au renoncement au péché
- sacrement de pénitence
- sacrement de la confession en raison de l'aveu, de la reconnaissance des péchés
- sacrement de réconciliation car son effet est une union renouvelée avec Dieu